

## MAIRIE DE POUSTHOMY

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOUT 2022

L'an deux mille vingt et deux, le trente du mois de d'aout à 21 heures 00 minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de POUSTHOMY.

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants :**

BOUSQUET Bernard	LAVABRE Jacqueline	
CONDOMINES Alain	MERIC Patrice	
CONDOMINES Vanessa	SERRES Daniel	
GARRIGUES Nathalie	SERRES Marlène	
JAMME Karol	VILLENEUVE Sébastien	

**Absents excusés :** CANTALOUBE Séverine

**Secrétaire de séance :** SERRES Daniel

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2022

#### I - DELIBERATIONS PRISES



#### **Délibération pour la modification du budget primitif 2022**

Madame le Maire expose au conseil municipal que suite à l'acquisition de mobilier pour l'auberge, il y a lieu de modifier le budget comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2184-16 : Auberge		2 326.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>2 326.00 €</b>
D 2315-19 : Aménagement du village	2 326.00 €	
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>2 326.00 €</b>	

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'approuver la modification du budget comme énoncé ci-dessus.



#### **Délibération pour le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association les Majorettes du Rance**

Madame le Maire donne lecture du courrier de l'association les Majorettes du Rance sollicitant la commune pour l'obtention d'une subvention en vue de leurs participations au championnat d'Europe du 21 au 26 septembre 2022.

Madame le Maire propose d'allouer la somme de 20 €.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 20 € à l'association des Majorettes du Rance.

## II - POINT SUR LES TRAVAUX

- **Garage** : Une convention de mise à disposition du garage aux associations de la commune à titre gracieux sera signée avec les associations souhaitant utiliser le local.
- **Église** : L'entreprise BODET devrait intervenir dans le courant du mois de septembre pour la réparation et la valorisation de la cloche 4. L'entreprise BODET recommande également l'installation de grillage aux meurtrières afin de limiter l'entrée des pigeons. Le conseil municipal effectuera cette pose et un nettoyage le samedi 3 septembre.
- **Moulin à Vent** : L'entreprise SERRES va procéder à la réalisation d'un caniveau à l'entrée du moulin pour éviter que l'eau n'entre lors des épisodes pluvieux. Le montant des travaux s'élève à 963.60 € TTC. Un livre d'or ainsi que la copie agrandie du livret du patrimoine de la commune seront également installés au moulin.
- **Boite à livres** : Florence HOOGVELD a réalisé les peintures de la boite à livres pour un montant de 150 € TTC. Celle-ci sera installée prochainement sous le haut-vent de la salle des fêtes.
- **Salle de fêtes** : Jean Baptiste GARCIA d'Alban va réaliser prochainement les travaux de changement de la laine de verre et des plaques de la salle des fêtes. Rémy REVERSAT interviendra en suivant pour le changement des luminaires par des pavés LED moins énergivores.

## III - AUBERGE DES ARCADES

Mr BODILIS Lucas a commencé ses fonctions au sein de l'auberge depuis le 6 août 2022. La commune a profité de cette réouverture pour acquérir du nouveau mobilier tel qu'une plancha, une friteuse, un nouveau frigo ainsi qu'une machine à glaçons. Le coût de cette acquisition s'est élevé à 2 325.60 € TTC.

Suite au départ de Mr MACCHIONE, la trésorerie nous a informé de l'absence de paiement des loyers de janvier à mai 2021. La commune doit se renseigner si sur cette période des remises de loyers pouvaient être effectuées.

## IV - EAU

Malgré que la commune n'est plus la compétence « gestion et distribution de l'eau » depuis 2020 et par solidarité envers les écarts qui ne sont pas raccordés au réseau de distribution d'eau potable, la commune a mandaté la communauté de communes en accord avec le SIAEP des Rives du Tarn pour la livraison d'eau aux fermes dont les sources ont tari.

## V - PLUI

Une réunion se tiendra le mardi 27 septembre à Saint Sernin / Rance pour vous informer sur le PLUI en tant que projet d'intérêt général à 18 h00. Elle sera suivie à 20h par une réunion publique de présentation du PLUI à la population avant arrêt du projet et lancement de l'enquête publique. Les questions relevant d'intérêt privé ne seront pas abordées au cours de ces réunions.

## VI - SITE INTERNET

Le site internet de la commune est presque terminé et sa mise en ligne devrait intervenir dans quelques semaines.

## VII - COURRIERS - QUESTIONS DIVERSES

- Courrier pour l'adhésion à la fondation du patrimoine
- Courrier des Majorettes du Rance pour une subvention

Fin de la séance : 23h30

Fait à Pousthomy, le 13 septembre 2022

Le Maire, Jacqueline LAVABRE